



Conseil économique  
et social

Distr.  
GÉNÉRALE

E/CN.3/1995/17  
19 décembre 1994  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMMISSION DE STATISTIQUE  
Vingt-huitième session  
27 février-3 mars 1995  
Point 11 de l'ordre du jour provisoire\*

STATISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIALES

Statistiques démographiques et sociales et  
statistiques des migrations

Rapport du Secrétaire général

RÉSUMÉ

Le présent rapport rend compte des activités achevées par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son programme de statistiques démographiques et sociales durant la période 1993-1994. Il porte sur les domaines suivants : établissement des statistiques de l'état civil et enregistrement des faits d'état civil (par. 2 à 12); statistiques des migrations internationales (par. 13 à 16); Annuaire démographique et sa base de données (par. 17 à 22); statistiques de la famille et des ménages (par. 23 et 24); statistiques des établissements humains (par. 25 à 27); et statistiques de la criminalité (par. 28).

Des activités futures sont proposées dans chacun des domaines ci-dessus pour la période 1995-1996. Le paragraphe 35 donne une liste de questions que la Commission de statistique pourra examiner.

\* E/CN.3/1995/1.

## TABLE DES MATIÈRES

|  | <u>Paragraphe</u> s | <u>Page</u> |
|--|---------------------|-------------|
| INTRODUCTION . . . . .   | 1                   | 3           |
| I. SYSTÈMES ET MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES<br>STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL ET D'ENREGISTREMENT<br>DES FAITS D'ÉTAT CIVIL (SEC/FEC) . . . . .  | 2 - 12              | 3           |
| A. Travaux méthodologiques . . . . .   | 3 - 5               | 3           |
| B. Programme international visant à accélérer<br>l'amélioration des systèmes d'établissement des<br>statistiques de l'état civil et d'enregistrement<br>des faits d'état civil . . . . . | 6 - 10              | 4           |
| C. Activités futures . . . . .   | 11 - 12             | 5           |
| II. STATISTIQUES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES . . . . .  | 13 - 20             | 5           |
| A. Révision des recommandations actuelles<br>concernant les statistiques des migrations<br>internationales . . . . .   | 14 - 19             | 6           |
| B. Activités futures . . . . .   | 20                  | 7           |
| III. ANNUAIRE DÉMOGRAPHIQUE ET BASES DE DONNÉES . . . . .  | 21 - 26             | 7           |
| IV. STATISTIQUES SOCIALES . . . . .  | 27 - 34             | 9           |
| A. Statistiques des familles et des ménages . . . . .  | 27 - 28             | 9           |
| B. Statistiques sur les établissements humains<br>et les villes . . . . .  | 29 - 31             | 9           |
| C. Statistiques de la criminalité . . . . .  | 32                  | 10          |
| D. Activités futures . . . . .   | 33 - 34             | 11          |
| V. QUESTIONS À EXAMINER . . . . .  | 35                  | 11          |

## INTRODUCTION

1. À sa vingt-septième session, la Commission de statistique a demandé trois rapports concernant les statistiques démographiques et sociales<sup>1</sup>. Toutefois, après avoir examiné le plan proposé pour ces trois rapports, le Groupe de travail sur les programmes internationaux de statistique et la coordination a décidé, à sa seizième session, de les fonder en deux rapports (voir E/CN.3/AC.1/1994/2, par. 56). C'est sur cette base qu'a été établi le présent rapport, qui traite des statistiques démographiques et sociales et des statistiques des migrations; le second rapport, qui a également été communiqué à la Commission (E/CN.3/1995/18), traite des recensements de la population et de l'habitation. Le présent rapport traite les thèmes suivants : établissement des statistiques de l'état civil et enregistrement des faits d'état civil (SEC/FEC), statistiques des migrations, Annuaire démographique et sa base de données, statistiques de la famille et des ménages, statistiques des établissements humains, statistiques des grandes villes et statistiques de la criminalité.

I. SYSTÈMES ET MÉTHODES D'ÉTABLISSEMENT DES STATISTIQUES DE L'ÉTAT CIVIL ET D'ENREGISTREMENT DES FAITS D'ÉTAT CIVIL (SEC/FEC)

2. La Division de statistique du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a poursuivi ses travaux méthodologiques dans le domaine de l'état civil. Elle a par ailleurs continué de fournir un appui technique aux pays pour les aider à renforcer leurs systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. L'exécution du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil (systèmes de SEC/FEC) a bien avancé.

A. Travaux méthodologiques

3. En 1993, le Manuel de statistiques de l'état civil<sup>2</sup>, déjà publié en anglais, a été traduit et publié en espagnol, en français et en russe. Pour aider les pays à améliorer le fonctionnement de leurs systèmes de SEC/FEC, la Division a achevé un rapport sur la gestion, l'exploitation et l'entretien de ces systèmes, qui devrait paraître au cours du deuxième trimestre de 1995. Deux autres rapports, l'un sur l'informatisation des SEC/FEC et l'autre sur leur cadre juridique, sont en préparation et devraient être terminés d'ici le quatrième trimestre de 1995. Enfin, un rapport technique sur l'analyse et l'évaluation des projets que le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) appuie dans le domaine des SEC/FEC a été établi à la demande et avec l'aide financière du FNUAP; ce rapport fait une analyse critique des services d'appui technique qui ont été fournis aux pays et propose des moyens devant permettre d'améliorer cette activité.

4. En outre, la Division de statistique a terminé cinq monographies étudiant les possibilités d'améliorer le fonctionnement des systèmes de SEC/FEC dans les pays suivants : Brésil, Équateur, Guatemala, Mexique et Philippines. Quatre de ces études ont bénéficié d'une aide financière du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Deux sont déjà publiées et les trois autres devraient l'être dans un proche avenir. Elles ont été faites en étroite consultation avec les gouvernements intéressés; outre une analyse de la situation des SEC/FEC des

pays concernés, elles contiennent des suggestions pour l'élaboration et l'exécution d'un plan directeur pour l'amélioration des systèmes de SEC/FEC.

5. La Division est en train d'élaborer une base de données pour micro-ordinateur sur les systèmes nationaux de SEC/FEC, qui donnera une description du cadre juridique et des méthodes d'enregistrement et de communication des faits d'état civil, ainsi que les définitions des faits d'état civil. Les renseignements figurant dans cette base de données permettront de poursuivre l'étude des méthodes et systèmes de SEC/FEC et faciliteront la fourniture de services de coopération technique aux pays en développement.

B. Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil

6. Comme cela a été indiqué à la Commission de statistique à sa vingt-sixième session, une série d'ateliers avaient été planifiés pour les différentes régions du monde dans le cadre du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil. Le premier de ces ateliers, organisé pour la région de l'Amérique latine, s'est tenu à Buenos Aires en 1991; il avait été préparé par la Division de statistique et a été accueilli par le Gouvernement argentin. Le deuxième (Damas, 20-24 juin 1993), organisé conjointement par la Division de statistique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), a été accueilli par le Gouvernement syrien; 12 États membres de la CESAO y ont participé. Le troisième (Beijing, 29 novembre-3 décembre 1993) avait été organisé conjointement par la Division de statistique et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et a été accueilli par le Gouvernement chinois; 14 pays du ressort de la CESAP y ont participé. Le quatrième (Addis-Abeba, 5-9 décembre 1994) a été organisé par la Division de statistique en collaboration avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA), à l'intention de certains pays anglophones d'Afrique. Comme lors des précédents ateliers, des représentants de pays ou zones extérieurs à la région du ressort de la CEA et de différentes organisations internationales intéressées par les thèmes traités, telles que l'Organisation mondiale de la santé (OMS), l'UNICEF et le FNUAP, étaient invités à y participer.

7. Ces ateliers devaient permettre au Programme international : a) d'évaluer la situation actuelle des systèmes de SEC/FEC dans les différents pays participants, notamment en ce qui concerne leur exhaustivité, leur actualité et leur fiabilité; b) d'esquisser des stratégies pour améliorer l'efficacité de ces systèmes dans les années 90 et au-delà; c) d'examiner des moyens de mieux informer le grand public et les praticiens sur les activités de SEC/FEC.

8. Dans leurs recommandations, les participants aux ateliers ont engagé les organismes gouvernementaux chargés des systèmes de SEC/FEC à renforcer leur coordination et leur coopération et à s'efforcer de fournir des renseignements plus récents, plus complets et plus exacts. Ils ont en outre préconisé une meilleure adaptation de l'information fournie par ces systèmes aux besoins des utilisateurs. Ils ont fait des suggestions concernant les moyens de renforcer la coopération et la collaboration avec les autres systèmes et activités

présentant des caractéristiques communes, tels que a) les registres de la population et des citoyens, b) les listes électorales, c) les programmes de santé et de planification familiale et les programmes visant les nourrissons, les enfants, les femmes en âge de procréer, etc., et d) les services d'identification de la population.

9. Une des autres activités majeures du Programme international est la mise en place d'un centre d'échange de renseignements sur les systèmes de SEC/FEC. La Division de statistique a commencé à rassembler et à mettre à jour des données fournies par les pays dans des domaines tels que les méthodes, les lois et règlements, les manuels d'enregistrement et les processus statistiques, et les systèmes d'archivage et de consultation des registres et des statistiques. Ces éléments serviront à poursuivre l'élaboration de la base de données méthodologiques sur les SEC/FEC dont il est question au paragraphe 5 ci-dessus.

10. Pour maintenir l'élan suscité par les ateliers, la Division de statistique a entretenu des relations étroites avec tous les participants, qu'elle tient informés des progrès réalisés dans les différents pays. Un premier rapport a été distribué en septembre 1994 à tous les participants aux ateliers, aux bureaux nationaux de statistique et aux organisations internationales compétentes; la Division prévoit de distribuer d'autres rapports lorsqu'elle aura reçu de nouvelles informations.

#### C. Activités futures

11. En 1995, les manuels mentionnés au paragraphe 3 ci-dessus, qui sont actuellement en préparation, seront publiés. Deux autres manuels sont en projet, l'un sur les utilisations publiques et officielles des registres d'état civil et des statistiques de l'état civil et d'autres sur l'éducation et l'information de la population aux fins de l'enregistrement des faits d'état civil; ils devraient être terminés en 1996. La mise au point de la base de données sur les SEC/FEC et les activités d'échange d'informations seront poursuivies.

12. Les activités liées au Programme international continueront. Un cinquième atelier, destiné aux pays francophones d'Afrique, est prévu pour le troisième trimestre de 1995. Des ateliers similaires seront organisés pour les pays en transition si les ressources nécessaires peuvent être obtenues.

## II. STATISTIQUES DES MIGRATIONS INTERNATIONALES

13. Comme suite à la demande formulée par la Commission de statistique à sa vingt-septième session, la Division de statistique a entrepris de réviser les recommandations actuelles concernant les statistiques des migrations internationales, en coopération avec les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et les autres organisations intéressées. Cette révision était nécessaire car, depuis l'adoption des actuelles recommandations par la Commission en 1976, les caractéristiques des migrations internationales – volume, géographie et catégories de population – ont considérablement évolué, notamment en raison de la croissance du nombre de réfugiés, de demandeurs d'asile et autres migrants.

A. Révision des recommandations actuelles concernant les statistiques des migrations internationales

14. Aux fins de cette révision, Eurostat a entrepris plusieurs activités importantes, qu'il a examinées à une réunion de son groupe de travail sur les statistiques des migrations (Luxembourg, 13-14 décembre 1993). Après cette réunion, la Division de statistique et Eurostat ont tenu une réunion commune (New York, 20-21 janvier 1994) afin de : a) définir les activités prioritaires pour la révision; b) proposer une répartition des tâches entre la Division de statistique, Eurostat, la Commission économique pour l'Europe (CEE) et les autres organismes concernés, notamment les autres commissions régionales, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation de coopération et de développements économiques (OCDE); et c) élaborer un programme de consultations et de réunions pour examiner les résultats des différentes activités et faire avancer le processus de révision.

15. Après avoir examiné plusieurs publications des Nations Unies traitant des statistiques des migrations et les différentes préoccupations formulées au sujet de ces statistiques, les participants à la réunion conjointe Division de statistique/Eurostat sont convenus qu'il fallait étudier de façon critique trois aspects des recommandations actuelles : a) les notions et définitions concernant les statistiques des flux et des stocks; b) la définition du stock d'immigrants et de la population étrangère; c) les statistiques relatives aux réfugiés, demandeurs d'asile et autres catégories particulières de migrants internationaux. Dans une première phase, ils ont décidé d'entreprendre les activités prioritaires décrites ci-après.

16. Une étude spéciale sur les notions de flux et de stock dans le cadre des migrations internationales et leur définition, basée sur un questionnaire établi par Eurostat, a été examinée à fond et révisée lors de la réunion conjointe. Le questionnaire, qui visait à préciser les notions, définitions et sources de données actuellement employées, avait été envoyé par Eurostat aux pays membres de l'Union européenne (UE) et de l'Association européenne de libre-échange (AELE) au premier trimestre de 1994. Il avait été conçu pour passer en revue, de façon détaillée, la situation de chaque pays en la matière, y compris en ce qui concerne les définitions de base et les problèmes rencontrés par les pays membres de l'UE et de l'AELE dans l'application des recommandations des Nations Unies. De son côté, la CEE avait envoyé le questionnaire à tous ses États membres, à l'exception des pays de l'UE et de l'AELE déjà couverts par l'étude d'Eurostat, pour avoir leur avis sur l'application des recommandations des Nations Unies.

17. Eurostat est en train d'analyser les réponses au questionnaire envoyées par les pays de la CEE. En septembre 1994, les fonctionnaires de la Division de statistique et d'Eurostat ont consulté la CEE, le HCR, l'OIT, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et d'autres organisations basées à Genève en vue du processus de révision. Un premier rapport contenant l'analyse et les résultats de l'étude spéciale sera présenté au Groupe de travail CEE/Eurostat sur les statistiques des migrations, qui doit se réunir en novembre 1994. Durant le dernier trimestre de 1994, les participants examineront la deuxième phase du processus de révision. En outre, ils

exploreront les moyens d'élargir la portée de ce processus, y compris en ce qui concerne l'enquête évoquée plus haut, en y associant des pays de la CESAP, de la CEPAL et de la CESA0.

18. En janvier 1994, lors d'une réunion conjointe Division de statistique/Eurostat, les participants ont noté que les statistiques sur les stocks d'immigrants et les populations étrangères suscitaient un intérêt croissant. Dans de nombreux pays, les recensements de la population sont la principale source de données sur les stocks. Un des principaux problèmes est que les notions relatives aux stocks ne sont pas toujours harmonisées avec celles employées dans la comptabilisation des flux. Eurostat a entrepris, avec l'aide d'un consultant, une étude sur les pratiques et définitions employées par les différents pays en la matière. L'expérience acquise par l'OCDE dans ce domaine et les données obtenues dans les recensements de la population de 1990 devraient apporter une contribution utile au processus de révision. La Division de statistique va entreprendre de travaux pour examiner les problèmes que pose dans d'autres régions l'établissement de statistiques sur les stocks d'immigrants.

19. Eurostat a aussi entrepris, avec l'aide d'un consultant, une étude des définitions, des sources et de la disponibilité des données concernant les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les pays de l'UE et dans ceux de l'AELE. Les résultats de ces deux études seront présentés pour examen à la réunion du Groupe de travail CEE/Eurostat sur les statistiques des migrations évoquée plus haut.

#### B. Activités futures

20. Outre l'élargissement de l'étude spéciale aux pays d'origine des migrants, la Division de statistique et Eurostat vont réunir en juillet 1995 un groupe d'experts mixte sur les statistiques des migrations internationales, qui examinera notamment les conclusions des différentes études entreprises dans le cadre de la révision. Son rapport, qui contiendra peut-être des projets de recommandations révisées sur les statistiques des migrations internationales, sera présenté à la Commission de statistique à sa vingt-neuvième session.

### III. ANNUAIRE DÉMOGRAPHIQUE ET BASES DE DONNÉES

21. Deux numéros de l'Annuaire démographique ont été publiés en 1994. L'édition spéciale de l'Annuaire démographique consacrée au vieillissement de la population et à la situation des personnes âgées<sup>3</sup> commémorait l'Année internationale de la famille et la convocation de la Conférence internationale sur la population et le développement. Un questionnaire envoyé à tous les bureaux nationaux de statistique pour demander aux pays de fournir des données présentant un intérêt particulier pour l'étude de la situation des personnes âgées, y compris des conditions dans lesquelles elles vivent, a permis de préparer cette édition spéciale. Il a fallu également consulter de manière approfondie les fichiers de données informatiques de l'Annuaire démographique pour reconstituer l'histoire du vieillissement de la population au cours des 40 dernières années. Outre des tableaux statistiques, l'édition spéciale contient plusieurs articles, dont deux ont été rédigés en collaboration avec l'OMS et la Division de la population du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Le premier, intitulé "Évolution de la mortalité chez les

personnes âgées", analyse la baisse de la mortalité au cours des 30 dernières années et décrit les principales causes de décès, et le second, intitulé "Évolution de la structure par âges de 1950 à 1990", montre comment la baisse de la fécondité et de la mortalité entraîne le vieillissement de la population. L'édition spéciale contenait deux autres articles établis par la Division de statistique, dont l'un, intitulé "Statistiques de l'incapacité dans les études sur le vieillissement", définit l'incapacité et en examine le lien avec le vieillissement de la population, et l'autre, intitulé "Statistiques des ménages et des familles sur le vieillissement", est évoqué au paragraphe 27 ci-dessous. L'Annuaire démographique de 1992<sup>4</sup> est consacré surtout aux statistiques sur la fécondité et la mortalité et retrace l'évolution de la mortalité au cours de la dernière décennie, tableaux annuels de base à l'appui.

22. L'Annuaire démographique de 1993, qui paraîtra en 1995<sup>5</sup> sera consacré aux recensements de la population. En plus des 25 tableaux de base, on y trouvera 15 tableaux sur les caractéristiques démographiques et sociales qui se seront dégagées des recensements effectués au cours de la décennie écoulée. De surcroît, la revue trimestrielle "Population and Vital Statistics Report" paraît régulièrement.

23. La base de statistiques démographiques et sociales, qui est une base de données sur micro-ordinateur créée grâce au soutien financier du FNUAP, est devenue pleinement opérationnelle. On y trouve des données publiées depuis 1948 dans les 44 numéros de l'Annuaire démographique, ainsi qu'un certain nombre de statistiques sur les établissements humains. Elle permet d'avoir rapidement accès à des séries chronologiques démographiques et sociales, à commencer par des données remontant à 1950. Elle permet également aux utilisateurs de choisir l'un des 30 sujets traités par période, pays ou zone, ou source de données. À mesure que la base de données continuera à se renforcer, d'autres sujets y seront ajoutés et les fichiers informatisés seront mis à jour tous les ans. Des fichiers qui ne paraissent qu'épisodiquement dans l'Annuaire ainsi que d'autres sujets tels que les statistiques des villes, les statistiques de la criminalité et d'autres statistiques sociales, pourraient aussi, à terme, être diffusés grâce à la base de données, si les ressources le permettent.

24. Un autre projet, qui consistait à mettre au point un logiciel destiné à permettre aux pays de répondre plus facilement, en utilisant des micro-ordinateurs, aux questionnaires de l'Annuaire démographique, a été mené à bien au cours de la période 1993-1994. Dans le cadre d'une expérience menée pour les questionnaires de l'Annuaire démographique de 1994, 16 pays ont été invités à fournir sur disquette des prévisions démographiques, des statistiques de l'état civil et des statistiques des migrations internationales pour la collecte annuelle de l'Annuaire démographique. On espère ainsi réduire la quantité de statistiques démographiques que les bureaux nationaux de statistique auront à communiquer.

25. Les 46e et 47e éditions de l'Annuaire démographique seront publiées en 1996 et 1997. En sus des tableaux de base annuels, on prévoit de consacrer la 46e édition aux caractéristiques économiques de la population et la 47e édition aux statistiques des ménages et des familles. La revue trimestrielle Population and Vital Statistics Report continuera de paraître. La base de statistiques



démographiques et sociales sera mise à jour et développée si les ressources le permettent.

26. Des travaux supplémentaires sur le vieillissement de la population ont été effectués en collaboration avec l'International Leadership Center on Longevity and Society, du Mont Sinai School of Medicine (New York). La Division de statistique a pu, grâce à l'appui financier de cette institution, fournir des avis sur le choix des indicateurs et faire une mise en tableaux pour un annuaire sur le vieillissement et le développement social en tant que facteur propre à assurer l'allongement de la durée de vie. Une base de données contenant des statistiques et indicateurs sur le vieillissement des populations dans certains pays est en cours d'établissement et devrait être disponible dans le courant du troisième trimestre de 1995.

#### IV. STATISTIQUES SOCIALES

##### A. Statistiques des familles et des ménages

27. La Division de statistique a continué à améliorer les méthodes de collecte de données statistiques sur les familles et les ménages en étudiant à fond la façon dont les pays recueillent les statistiques pertinentes et les mettent en tableaux, ce dont il sera question à la réunion d'un groupe d'experts sur les recensements de la population et de l'habitation qui se tiendra en 1995. Le questionnaire établi en vue de l'édition spéciale de l'Annuaire démographique consacrée au vieillissement de la population et à la situation des personnes âgées, qui a été envoyé aux pays à la fin de 1992, contenait quatre tableaux sur la composition des familles et des ménages et les conditions de vie des personnes âgées. L'édition spéciale comprend six tableaux consacrés exclusivement aux ménages, à ses membres, aux conditions de vie des personnes âgées d'au moins 60 ans, aux personnes qui habitent dans des logements collectifs et aux sans-abri, etc. L'édition spéciale contenait un article intitulé "Statistiques sur le vieillissement dans les ménages et dans les familles", où sont examinées les notions de base de famille et de ménage, les classifications des ménages et des familles ainsi que les conditions de vie des personnes âgées.

28. Dans le cadre de sa contribution à l'Année internationale de la famille, la Division de statistique a, au titre d'un projet spécial, établi la Carte statistique sur les familles à travers le monde<sup>6</sup>, avec l'assistance financière du Secrétariat de l'Année internationale de la famille. Publiée dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations Unies, la Carte permet aux utilisateurs de disposer d'indicateurs sur le nombre et la taille des familles, leur composition et les conditions dans lesquelles elles vivent, assortis de définitions statistiques.

##### B. Statistiques sur les établissements humains et les villes

29. Dans la publication intitulée Housing in the World: Graphical Presentation of Statistical Data<sup>7</sup>, parue en 1993, la Division de statistique a présenté des données statistiques sur l'habitation provenant des séries de recensements de l'habitation réalisés en 1980 et 1990. En septembre 1994, 103 pays ou zones avaient répondu au questionnaire relatif aux statistiques sur les établissements

humains que la Division leur avait envoyé en mars 1992. Les données communiquées ont été rassemblées et une base de données sur les statistiques de l'habitation et des établissements humains (DATAHOUSE) créée. La création de cette base de données s'est effectuée en étroite coordination avec le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui a également fourni un appui financier pour le traitement des données. La Division de statistique et Habitat doivent établir conjointement un Recueil des statistiques des établissements humains, qui sera présenté à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), qui se tiendra à Istanbul du 3 au 14 juin 1996.

30. La Division a collaboré avec Habitat en vue d'améliorer la collecte de statistiques urbaines. Elle a participé à la réunion du groupe international d'experts sur les indicateurs urbains qu'Habitat a organisée à Nairobi en janvier 1994. Cette réunion a passé en revue les indicateurs urbains proposés qui pourraient être utilisés pour Habitat II et aux fins de comparaison internationale; des recommandations ont été formulées qui seront soumises au Comité préparatoire d'Habitat II.

31. La Division a également participé au projet relatif aux statistiques des grandes villes, projet lancé par le Réseau de recherche urbaine de la Communauté européenne de Duisburg (Allemagne) et parrainé conjointement par l'Institut international de statistique (IIS), l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (UIV), Habitat et la Division de statistique. Ce projet a pour but de rassembler et de diffuser un ensemble complet de données statistiques sur les grandes villes. Un questionnaire a été élaboré et adressé aux maires de toutes les villes d'au moins 100 000 habitants. La Division a fourni des avis techniques sur l'élaboration du questionnaire, le choix des indicateurs et les méthodes et procédures de collecte des données; elle a également demandé aux bureaux nationaux de statistique d'aider les maires de leur pays à mener à bien le projet. La Division continuera de fournir un appui technique jusqu'à la fin du projet. Les données rassemblées devraient être disponibles pour les utilisateurs à la fin de 1995.

### C. Statistiques de la criminalité

32. La Division a collaboré étroitement avec le Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne en vue d'organiser la quatrième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité, le fonctionnement des systèmes de justice pénale et les stratégies de prévention du crime, en aidant à élaborer, envoyer et rassembler des questionnaires. En 1994, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale a décidé de rendre biennale cette enquête quinquennale. La Division continuera de fournir un appui à la collecte de données pour la quatrième Enquête et de gérer le processus de collecte de données en vue de la cinquième Enquête, sous réserve des ressources disponibles. Tous les questionnaires reçus par la Division ont été transmis à l'Office des Nations Unies à Vienne pour rassemblement et mise en tableaux des données recueillies.

#### D. Activités futures

33. La Division envisage de publier en collaboration avec Habitat le Recueil des statistiques des établissements humains<sup>8</sup> au troisième trimestre de 1995, lorsque la base de données DATAHOUSE sera créée et qu'elle aura été diffusée auprès des utilisateurs. La Division continuera de fournir des avis aux responsables du projet relatif aux statistiques des grandes villes concernant sa publication et sa diffusion; elle envisage également de fournir un appui technique supplémentaire au Service de la prévention du crime et de la justice pénale de l'Office des Nations Unies à Vienne pour traiter, élaborer et publier les données découlant de la quatrième Enquête des Nations Unies sur les tendances de la criminalité (voir par. 32 ci-dessus).

34. Le programme de statistiques sociales de la Division participera à l'organisation d'une réunion d'experts sur le Programme mondial de recensement de la population et de l'habitation de l'an 2000, qui devrait se tenir en 1995. La Division y présentera des propositions tendant à réviser les recommandations de l'Organisation des Nations Unies sur les recensements de l'habitation compte tenu des faits nouveaux apparus à l'occasion des séries de recensements de 1980 et de 1990.

#### V. QUESTIONS À EXAMINER

35. La Commission pourra :

a) Fournir des avis sur les travaux méthodologiques et formuler des observations sur les progrès accomplis dans l'exécution du Programme international visant à accélérer l'amélioration des systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil (systèmes de SEC/FEC), et approuver la proposition tendant à organiser des ateliers supplémentaires pour les pays à économie en transition;

b) Examiner les activités entreprises pour remanier ou réviser les recommandations actuelles sur les statistiques des migrations internationales et proposer des activités supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires au cours de la deuxième phase portant sur les pays d'origine;

c) Examiner les travaux entrepris dans le domaine des statistiques sociales et connexes et formuler des recommandations à leur sujet au vu des besoins nationaux récemment apparus en matière de développement social et de politiques connexes.

#### Notes

<sup>1</sup> Conseil économique et social, Documents officiels, 1993, Supplément No 6, (E/1993/26), par. 2.

<sup>2</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.91.XVII.5.

<sup>3</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.92.XIII.9.

<sup>4</sup> Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XIII.1.

<sup>5</sup> Publication des Nations Unies, à paraître.

<sup>6</sup> Documents statistiques, série Y, No 7 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.XVII.9).

<sup>7</sup> Documents statistiques, série F, No 63 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.XVII.10).

<sup>8</sup> Publication des Nations Unies, à paraître.

-----